



Rapporteur : Mme ROUSSET

N° CP_2025_0168

18 - Environnement

Appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - Éditions 2021 et 2024

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINA-KOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. GUIDONI (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 24 janvier 2022 et 8 avril 2024 relatives à l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements d'accueil et

d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap - éditions 2021 et 2024 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2025 relative au budget primitif 2025 ;

Exposé :

I. ÉDITION 2024

Lors de sa réunion du 8 avril 2024, la Commission permanente a autorisé le lancement d'un sixième appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

Pour rappel, cet appel à candidatures lancé du 15 avril au 21 août 2024 comporte les trois thématiques suivantes :

- thématique 1 - Démarche globale de développement durable ;
- thématique 2 - Actions soutenues sur l'alimentation responsable ;
- thématique 3 - Actions soutenues sur l'énergie, audits énergétiques et études chauffage, ventilation et climatisation.

Les déposataires peuvent candidater à une ou plusieurs thématiques. Le Département d'Ille-et-Vilaine a reçu douze candidatures pour seize établissements dont douze établissements pour personnes âgées et quatre établissements pour personnes en situation de handicap.

L'ensemble des dossiers a été examiné lors du comité de sélection qui s'est tenu le 18 octobre 2024. Trois dossiers sont non éligibles aux conditions de l'appel à candidatures et dix-sept dossiers sont retenus. Sur ces dix-sept dossiers, deux dossiers sont partiellement éligibles aux conditions de l'appel à candidatures.

Ces dix-sept dossiers sont répartis ainsi :

- deux dossiers sur la thématique 1 - Démarche globale de développement durable ;
- onze dossiers sur la thématique 2 - Actions soutenues sur l'alimentation responsable ;
- quatre dossiers sur la thématique 3 - Actions soutenues sur l'énergie, audits énergétiques et études chauffage, ventilation et climatisation.

Les dossiers sur la thématique 1 - Démarche globale de développement durable, et les dossiers sur la thématique 2 - Actions soutenues sur l'alimentation responsable, ont été soumis à l'approbation de la Commission permanente les 20 janvier et 24 février 2025.

Les dossiers sur la thématique 3, actions soutenues sur l'énergie, ont fait l'objet d'une analyse technique en février 2025. Un dossier sera soutenu dans le cadre d'un autre dispositif.

Le comité de sélection du 18 octobre 2024 a retenu les trois dossiers suivants sur la thématique 3 - Actions soutenues sur l'énergie, audits énergétiques et études chauffage, ventilation et climatisation :

1. ADMR DES DOLMENS JRS - Accueil de jour Aux p'tits bonheurs (Janzé)
 - audit énergétique pour un montant de 8 568 euros ;
 - avis favorable pour une subvention d'investissement de 6 854 euros (soit 80%).
2. Centre communal d'action social de Redon - Établissement d'hébergement pour personnes âgées Les Charmilles (Redon)
 - audit énergétique pour un montant de 16 380 euros ;
 - avis favorable pour une subvention d'investissement de 13 104 euros (soit 80 %).

3. Association SIPIA - Établissement d'hébergement pour personnes âgées Résidence Saint Joseph (Availlles-sur-Seiche)

- audit énergétique pour un montant de 13 920 euros ;
- avis favorable pour une subvention d'investissement de 11 136 euros (soit 80 %).

II. ÉDITION 2021 - PROROGATION DÉLAI DE CADUCITÉ

L'association ADMR TRAIT D'UNION - BOL D'AIR de Saint-Grégoire a formulé une demande de prorogation du délai de caducité pour une subvention octroyée en 2022 jusqu'au 24 janvier 2026. Elle a bénéficié d'une subvention d'investissement de 402,11 euros lors de la Commission permanente du 24 janvier 2022, pour l'achat de gourdes permettant la suppression des bouteilles en plastique (thématique alimentation responsable). Le retard dans la mise en œuvre de ce projet nécessite une prorogation du délai de caducité.

Décide :

- d'attribuer les subventions pour un montant de 31 094 euros au profit des bénéficiaires mentionnés ci-dessus et dont le détail figure en annexe ;

- d'autoriser la prorogation du délai de caducité jusqu'au 24 janvier 2026 pour le versement de la subvention d'investissement octroyée à l'association ADMR TRAIT D'UNION - BOL D'AIR ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document ou acte relatif à ces dossiers.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstention : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
25 avril 2025
ID: CP_2025_0168

Pour extrait conforme